

Nicolas Hulot accusé de viols et agressions sexuelles : la justice ouvre une enquête

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 22 minutes,

Mis à jour il y a 1 minute

La procureure de Paris a annoncé l'ouverture d'une enquête contre l'ancien ministre, au lendemain de la diffusion de l'émission *Envoyé Spécial* sur France 2.

Une enquête préliminaire pour viol et agression sexuelle a été ouverte vendredi 26 novembre, au lendemain de la diffusion d'un reportage de France 2 mettant en cause Nicolas Hulot, a annoncé la procureure de Paris Laure Beccau dans un communiqué. Les investigations « *s'attacheront à déterminer si les faits dénoncés peuvent caractériser une infraction pénale et si, au vu de leur ancienneté, la prescription de l'action publique est acquise* », a-t-elle expliqué. Au moins six femmes, dont une mineure au moment des faits, accusent l'ex-animateur et ancien ministre de viols ou d'agressions sexuelles commis entre 1989 et 2001, ce qu'il conteste.

À découvrir

→ [Présidentielle 2022 : où en sont les candidats dans les sondages ?](#)

Dans ce reportage de 62 minutes diffusé jeudi soir dans l'émission *Envoyé spécial*, trois femmes racontent les agressions sexuelles dont elles disent avoir été victimes. L'enquête télévisée comprend en outre le témoignage de la militante écologiste Claire Nouvian et revient sur la plainte pour viol déposée en 2008 par Pascale Mitterrand, petite-fille de l'ancien président François Mitterrand, classée sans suite car les faits étaient prescrits. Deux autres femmes, l'ancienne animatrice Maureen Dor et une ancienne employée de TF1, ont en outre transmis à *Envoyé spécial* des témoignages écrits sur des faits dont elles accusent Nicolas Hulot.

La veille de la diffusion du reportage, Nicolas Hulot avait nié formellement sur BFMTV ces accusations d'agressions sexuelles et annoncé quitter « *définitivement* » la vie publique, pour protéger ses proches et sa Fondation des retombées d'un « *lynchage* ». Le parquet de Paris a pris l'habitude d'ouvrir systématiquement des enquêtes sur les accusations de violences sexuelles contre des mineurs, même si les faits semblent prescrits, afin de vérifier les faits et de rechercher d'éventuelles autres agressions non prescrites.